



FICHE DE PRESENTATION

LA SECURITE DE LA COTE DIVOIRE

- 1- La sécurité de la Côte d'Ivoire
- 2-Capitaine de corvette Aboubakary Sidiki DIABY (Côte d'Ivoire)
- 3-Date 13 mars 2000
- 4- Division C
- 5- Mémoire de stratégie
- 6- Résumé :

Le concept de sécurité en Côte d'Ivoire est apprécié aujourd'hui globalement. Il est en accord avec la politique de défense et de sécurité qu'elle pratique sur la scène nationale et internationale. En outre, il procède de la volonté de cet Etat de mettre en œuvre une stratégie d'emploi des moyens de défense en rapport d'abord avec les réalités de la situation socio-politique interne et les enjeux géostratégiques, les changements intervenus dans l'ordre international et surtout les besoins de sécurité collective en Afrique.

7- Mots clés : action, capacité, concept, conscription, coopération, doctrine, défense, paix, réforme, renforcement, réorganisation, sécurité.

INTRODUCTION	2
I - ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE GENERAL	4
11 L'environnement international	4
12 La situation générale militaire des grandes puissances	4
13 L'environnement général régional africain	7
131 Les facteurs de fragilité des Etats africains	7
1311 Les facteurs de fragilité liés à la géographie et à l'identité	8
1312 Les facteurs liés à l'histoire et aux institutions	10
132 La situation générale militaire des pays de la sous-région ouest africaine	12
14 Le cadre et l'environnement national	14
II – LES MUTATIONS DU CADRE GENERAL D'EMPLOI DES FORCES	16
21 De la construction de l'esprit de défense nationale	16
22 Les menaces à la sécurité	17
23 Des principes fondamentaux de l'organisation des forces	18
24 Le rôle des capacités de défense	19
241 Du cadre d'emploi des forces	19
242 L'organisation des forces	21
25 L'adaptation du cadre d'emploi des forces	22
251 L'élargissement du cadre d'emploi	23
2511 L'élargissement des missions des Armées	23
2512 La sécurité du territoire	25
252 La réorganisation des forces	26
2521 La réforme des structures de sécurité	26
2522 La maîtrise des ressources humaine et budgétaire militaires	28
III - LA CONSTRUCTION DE LA PAIX INTERNATIONALE	29
31 Les nécessaires coopérations militaires bilatérales	29
32 La coopération régionale et internationale	29
33 L'implication dans le maintien de la paix régionale	30
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	37

INTRODUCTION

Durant les quatre décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la situation internationale a été guidée par la Guerre Froide ou la confrontation entre les pays du bloc de l'Est et ceux de l'Ouest, centrés autour des deux superpuissances les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Les divergences idéologiques, politiques et économiques furent les fondements de cette forme de guerre après la Seconde guerre mondiale terminée en mai 1945. La confrontation Est-Ouest qui s'est déroulée principalement en Europe centrale, a favorisé la création en 1945 de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord autour des Etats-Unis pour assurer la défense en Europe, et le pacte de Varsovie centré autour de l'Union Soviétique. Une ultime escalade entre les protagonistes aurait pu entraîner le recours aux puissantes armes de destructions massives et notamment stratégiques et nucléaires que les uns et les autres ont développé pendant la période de l'après Seconde Guerre mondiale. Cette confrontation qui a pris fin en 1991 avec la dislocation de l'Union Soviétique et du pacte de Varsovie, a occasionné ainsi un grand changement dans la sécurité internationale. La rupture du bloc socialiste a, en effet, entraîné des changements géostratégiques importants dans les données générales des relations internationales. Le développement des relations entre les Etats et des communications et l'interdépendance économique accrue des pays, ne semblent pas enrayer les risque de crises.

Au plan stratégique et politique, les Etats-Unis, la seule superpuissance militaire qui est restée sur l'échiquier mondial, tendent sensiblement à imposer leur modèle libéral et démocratique. Le monde est sujet à diverses formes de violences dont l'appréhension et l'anéantissement ne sont aisées pour un seul acteur de lutte. On constate que toutes les régions du monde sont jalonnées de conflits armés à base identitaire, de territoire, de frontière et de pouvoir. Certains de ces conflits sont la réminiscence de la vieille opposition Est-Ouest. Dans cet environnement international flou et incertain, quelle est la stratégie de sécurité de la Côte d'Ivoire aujourd'hui ?

Le concept de sécurité en Côte d'Ivoire est apprécié aujourd'hui globalement. Ce concept est en accord avec la politique de sécurité qu'elle pratique sur la scène nationale et internationale. En outre, il procède de sa volonté de mettre en œuvre une stratégie d'emploi des moyens de défense en rapport avec les réalités de la situation socio-politique interne et les enjeux stratégiques et d'autre part avec les changements intervenus dans l'ordre international et surtout avec les besoins de sécurité collective en Afrique.

La sécurité des nations est fonction des facteurs d'instabilité interne et des transformations de l'environnement international. Aussi, cette étude s'attachera-t-elle, tout

d'abord, à présenter les mutations de l'environnement général, à apprécier ensuite l'évolution du cadre d'emploi et l'organisation des forces de la Côte d'Ivoire face aux questions de sécurité, puis enfin, à exposer les actions au profit de la construction de la paix internationale.

I - ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE GENERAL

11 L'environnement international

L'évolution des données de l'ordre mondial consécutive à la fin de la confrontation Est-Ouest ne peut être prédite avec certitude car elle apparaît fluide et indéfinissable. L'ordre international actuel semble être dominé au plan politique, économique et commercial, par la triade composée par les Etats-Unis d'Amérique, l'Union européenne et le Japon, puissances économiques, ainsi que par les firmes multinationales, acteurs principaux de la mondialisation et de la globalisation. Tandis que les sociétés multinationales, nouveaux maîtres du monde, tendent à tisser leurs toiles stratégique, économique et communicative pour dominer les flux de marchés et de capitaux internationaux, l'Organisation des Nations Unies n'arrivent pas encore à guider l'ordre mondial devant régir les rapports entre les nations.

Le spectre d'une menace sérieuse à la sécurité n'a pas disparu pour la communauté internationale malgré les efforts déployés ici ou là en faveur de la paix. La sécurité et la paix mondiale sont fragiles. La situation militaire internationale est donc toujours précaire. On constate en effet sous toutes les latitudes, la prolifération et la circulation des armes de destruction massives de toutes sortes (nucléaires, biologiques et chimiques) incluant des vecteurs tels que les missiles balistiques et de croisière. Pendant que le monde est, en ce moment, dans une paix instable, en revanche, partout, les instruments de défense et de sécurité sont en réduction.

Jadis controversée, l'Organisation des Nations Unies, qui a eu des difficultés pour veiller à la sécurité internationale lors de la Guerre Froide, est appelée à jouer un grand rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, domaine où elle prend déjà une part considérable aujourd'hui. Aux Etats-Unis, en Europe, en ex-URSS et ailleurs dans le monde, les arsenaux militaires sont en pleine mutation, se réduisent pour s'adapter aux réalités de leurs nouveaux contextes d'emploi.

12 La situation générale militaire des grandes puissances

Les crises et les conflits ayant changé de caractère dans toutes les régions du monde, les grandes puissances opèrent des mutations profondes dans leurs dispositifs militaires de défense et de sécurité. Seule superpuissance à présent sur l'échiquier mondial, les Etats-Unis sont membres de l'Organisation de Traitée de l'Atlantique Nord (OTAN), organisme de sécurité et de défense en Europe auquel ils contribuent largement et dont ils assurent la tutelle depuis sa création. Face aux menaces qui sont devenues

multiformes, la stratégie de sécurité extérieure des Etats-Unis vise actuellement à établir et à créer un nouvel environnement favorable à la paix, à la démocratie, au développement, et à l'augmentation des capacités pour lutter contre les situations d'instabilité et de conflits dans le monde. Depuis la rupture du bloc de Varsovie, les Etats-Unis procèdent à des réformes de leurs structures militaires et de leur politique générale de défense et de sécurité dans le monde. Par conséquent, ils montrent leur ferme intention de ne contribuer à l'effort de maintien de la paix internationale que sous l'égide creuset des Nations Unies, s'opposant ainsi à la thèse qui soutient que les Etats-Unis jouent aux «gendarmes» du monde. L'observation des organismes militaires des grands pays montre que ceux-ci connaissent des changements notables actuellement.

En 1993, les Etats-Unis ont procédé à une réforme importante de leurs forces pour les adapter à une politique de défense de l'après guerre froide. La réorganisation des forces américaines les porte de 1 500 000 à 1 360 000 hommes. Toutefois, ils ne réduiront ou ne restructureront leurs forces nucléaires qu'en fonction des actions du même genre dans le camp de la Russie car la dissuasion nucléaire reste le fondement de la stratégie des Etats-Unis d'Amérique. Fondant ainsi leur stratégie sur la dissuasion nucléaire, les Etats-Unis d'Amérique réduisent leurs forces stationnées à l'étranger notamment en Europe, ceci en fonction des nécessités de lutte contre les menaces à la paix dans le monde. En revanche, ils développent des capacités de projection des forces outre-mer.

Après la période de la Guerre Froide, la sécurité et la défense européenne s'expriment autrement face aux nouvelles formes de menaces qui sont aujourd'hui aussi bien internes que trans-frontalières. C'est dans le cadre de l'Organisation de Traitée de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'Union Européenne (UE) et de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) que les pays d'Europe œuvrent pour la mise en place d'une Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD) devant renforcer la politique européenne de sécurité et de défense. A cet effet, les armées européennes s'organisent pour s'adapter aux nouveaux besoins de sécurité et de projection de forces.

C'est dans ce même contexte général que les armées françaises connaissent depuis 1994 une réorganisation qui se matérialise par une réduction importante des forces militaires et des ressources budgétaires. Cette réorganisation se déroule conformément aux contrats établis par le **Livre blanc sur la Défense** de 1994 et par la loi de programmation militaire (1997/2002) qui fixent le cadre d'action, de réalisation et la finalité des forces armées. Cette loi de programmation militaire définit notamment le cadre de réalisation de cette réorganisation des forces et dessine la posture militaire de la France. Le volume du personnel sera ramené de 500 000 à 350 000 hommes d'ici l'an

2002. Tout en se fondant sur le concept de la dissuasion nucléaire comme le pilier de sa stratégie de défense et de sa souveraineté nationale, la France affirme son attachement à la promotion d'un concept de défense et de sécurité collective qui devrait se concrétiser par l'intégration graduelle des moyens de défense de l'Europe.

La Grande Bretagne entreprend depuis 1996, une importante réorganisation de ses forces militaires à travers le programme de révision stratégique de la défense «**The Strategic Defence Review**». Centrée autour de l'Armée de terre, cette restructuration aura pour résultat la création d'une force plus petite mais de haute qualité, mobile, flexible et rapidement déployable pour répondre aux besoins de l'environnement stratégique actuel. La modernisation fixe le cadre d'emploi des forces qui auront désormais pour vocation principale de défendre les intérêts de la nation, de contribuer à la cohésion nationale et à la sécurité internationale. Ce programme de modernisation aboutira à terme à la réduction des effectifs de 25%, à la réduction des budgets de fonctionnement et à la diminution des troupes stationnées en Allemagne.

Depuis la réunification en 1989, l'Allemagne opère une réorganisation de ses forces militaires. La réorganisation des forces allemandes, entreprise depuis 1994, concerne l'ensemble des moyens (personnels, structures et équipements) et portera notamment l'effectif total de 520 000 à 340 000 hommes à l'horizon 2000, en créant ainsi une force principale de défense et de règlement des crises. La durée du service militaire obligatoire a été réduite de 12 à 10 mois depuis 1996.

La Russie change de posture militaire depuis son effondrement. Elle a entrepris notamment une réforme de ses forces militaires. A terme, les forces fédérales seront réduites de 1 700 000 à 1 200 000 hommes. Les dispositions et les fondements actuels de la doctrine militaire de la Fédération de Russie ont été publiés en 1993. Ils rappellent que, bien que la possibilité d'une guerre à l'échelle du monde semble peu probable, les conflits régionaux et locaux deviennent la principale menace à la paix et à la sécurité. L'objectif et l'orientation de base du concept de la défense nationale russe, à travers cette doctrine, est la défense de la souveraineté de l'Etat, du territoire, du peuple et des intérêts vitaux de la Russie et de ses alliés. Elle vise notamment la prévention d'invasion extérieure et le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies ou en accord avec les obligations de la communauté internationale. La Russie conçoit actuellement une nouvelle doctrine militaire basée sur le «**Concept national de sécurité**». Les forces conventionnelles russes sont en nette diminution, de même que leur degré de préparation et le moral des troupes. En revanche, attachée à la dissuasion par ses forces nucléaires, la Russie insiste sur l'équipement et la préparation des forces nucléaires stratégiques.

Membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, la Chine, puissance nucléaire, est en pleine expansion économique en cette fin de siècle. Elle pourrait jouer un rôle de premier plan dans la première moitié du troisième millénaire tant sur le plan économique qu'industriel. Avec son importante population, ce géant reste la puissance militaire dans la région asiatique, voire mondiale. La Chine entretient aujourd'hui une force militaire de 2 100 000 hommes, plus de 4 000 aéronefs et 820 bâtiments de guerre d'environ 1 000 tonnes chacun. Elle modernise son dispositif et son matériel. La Chine accroît ses dépenses militaires tout en réduisant ses forces armées.

Sous la tutelle militaire des Etats-Unis, le Japon n'a en principe que des forces d'autodéfense de 150 000 hommes, 510 aéronefs et 105 bâtiments soit environ 364 000 tonnes. Le Japon, deuxième puissance économique du monde aujourd'hui, tend à revendiquer sur la scène internationale, une place en rapport avec sa puissance économique. Les forces japonaises disposent d'équipements performants produits par l'industrie locale. Le Japon revalorise son budget de défense pour l'année 2000 avec une progression d'environ 1,6% par rapport à l'année 1999 (près de 45 milliards de dollars US). Cela est notable car c'est la plus forte augmentation depuis la seconde guerre mondiale.

Ainsi, partout dans le monde, les grands pays, puissances militaires, réduisent leurs moyens militaires. Ces transformations de l'environnement général ne sont pas sans influence sur la situation sécuritaire de l'Afrique.

13 L'environnement général régional africain

Dans l'environnement général actuel, l'Afrique ne semble plus être le champ de rivalités des grandes puissances. Les grandes puissances occidentales montrent leur volonté ostensible de ne limiter leurs interventions militaires que sous la bannière des organisations internationales et sous régionales. L'Afrique en général et l'Afrique subsaharienne qui est constituée de plus d'une quarantaine d'Etats d'Afrique centrale, occidentale, méridionale, présentent les mêmes signes de rupture et de fragilité.

131 Les facteurs de fragilité des Etats africains

L'Afrique est constituée en général d'Etats aux caractéristiques diverses. Sans avoir une vision monolithique dans l'appréciation des valeurs et des structures traditionnelles, l'Afrique apparaît néanmoins aujourd'hui comme une région secouée par les crises politiques, les conflits interétatiques et intra-étatiques, les flots de réfugiés et les trafics illicites. Ces phénomènes néfastes déstabilisent notoirement des Etats aux économies

post coloniales précaires. Naguère espace d'affrontement des acteurs principaux et des protagonistes de l'opposition entre l'Est et Ouest, l'Afrique semble aujourd'hui, selon certains observateurs, avoir perdu son attrait stratégique pour les pays de l'occident depuis la chute du mur de Berlin. Au contraire, ce continent n'a pas en fait perdu son attrait sur le plan économique et stratégique eu égard aux innombrables enjeux des ressources industrielles, naturelles, minières et pétrolières qui sont toujours l'objet de convoitises diverses. Pour la France par exemple, «l'Afrique demeure une zone d'influence politique, économique et culturelle à travers la francophonie¹».

Toutefois, malgré les changements intervenus dans le système international, les grandes nations expriment mutuellement, dans les Etats africains, leur volonté de puissance et leurs ambitions géoéconomique et industrielle. Les actions de ces puissances visent soit à étendre ou à maintenir des espaces d'influence, à exprimer leurs désirs d'hégémonie ou soit simplement à protéger leurs intérêts. L'Afrique conserve son importance stratégique tant pour les acteurs extérieurs que pour les acteurs sociaux internes. Les causes d'instabilité et de guerre dans la zone africaine sont d'ordre historique, religieux, ethnique, socio-économique et politique. Les frictions des entités intérieures africaines sont liées aux facteurs géographiques, historiques, identitaires et institutionnels.

1311 Les facteurs de fragilité liés à la géographie et l'identité

La géographie, science de la nature est une donnée fondamentale de la politique des Etats et notamment de leur politique étrangère². Elle guide aussi les comportements des groupes humains à l'intérieur des Etats. Les facteurs de fragilité géographiques sont liés aux données externes et aux facteurs identitaires.

Les actions extérieures ont débuté avec les conquêtes arabes d'islamisation dans les parties Nord et orientale de la région sud saharienne entre le VIIIème et XVIIème siècle. Dans un premier temps, l'Islam va jouer un rôle d'unificateur par la création d'un espace de contact religieux, culturel et économique (contrôle des routes commerciales caravanières). Ensuite la colonisation européenne a été le vecteur du christianisme et de la création des comptoirs coloniaux. Elle fut à l'origine du découpage des espaces géographiques et des territoires jadis inconnus des Européens (*terrae incognitae*). La délimitation des frontières des Etats telles qu'elles existent actuellement n'était guidée que par les seules ambitions de possession des puissances colonisatrices. Les frontières ont

¹ Albert BOURGI, *Le printemps de l'Afrique*, hachette, 1991, Paris

² Aymeric CHAUPRADE, *Introduction à l'analyse géopolitique*

souvent séparé des ethnies entre plusieurs pays. Par conséquent, les frontières héritées de la colonisation sont souvent source de conflits.

Avec la fin de la Guerre Froide et l'évolution des échanges commerciaux, l'Afrique est aujourd'hui marginalisée du système de sécurité et des échanges économiques mondiaux. Elle est sous la dépendance économique due à la domination politique et militaire des puissances hégémoniques, et aux ambitions géopolitiques diverses. Particulièrement, les grandes nations occidentales y interviennent pour acquérir ou préserver leur zone d'influence, espace politique, économique et de culture. De plus, les choix politiques effectués par les élites et les pouvoirs publics locaux, sont constamment orientés vers des modèles qui ne cadrent pas toujours avec les réalités et les mentalités des populations.

Aussi, les multinationales, acteurs puissants transnationaux de la mondialisation et de la globalisation qui sont en quête de ressources et de marchés, agissent indirectement sur l'environnement socio-politique et économiques des Etats africains pour le contrôle des flux de matières premières stratégiques (pétrole, gaz, uranium, or, diamant, etc.).

Dans le cadre de l'orientation des politiques et des économies des pays africains en difficulté, les plans d'ajustement structurel qui sont imposés par les organisations financières de Bretton Wood, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international, n'ont pas toujours été des exemples réussis. La plupart de ces programmes d'ajustement structurel créent des distorsions socio-économiques, voire politiques car ces programmes souvent peu adaptés, sont conçus loin des champs et des réalités du terrain africain. Les succès de ces plans sont par conséquent mitigés.

De plus, les délimitations n'ont pas tenu compte des réalités identitaires qui sont elles-mêmes la source des nombreuses pulsions et des frictions internes des Etats. Les conflits identitaires fondés sur la langue, l'ethnie et la religion ont de tout temps opposé les peuples à travers l'histoire de l'humanité. Les peuples sont enracinés par l'histoire dans des territoires déterminés, zones où ils tendent à s'y identifier. La langue et l'ethnie sont en effet des facteurs puissants d'identification des groupes que ceux-ci utilisent pour se rallier. Ce sont les éléments sur lesquels les peuples expriment l'attachement à leur histoire, à leur culture et à la géographie.

Tous les pays de la région subsaharienne sont constitués de mosaïques de peuples aux langues et aux cultures différentes. Le facteur identitaire lié à l'ethnie devient de plus en plus préoccupant en Afrique. Selon certains observateurs, aujourd'hui, la majorité des conflits sont liés à l'exclusion d'ordre ethnique : guerres du Libéria et des Touaregs au

Mali et au Niger, pour ne citer que celles-la. La cohabitation entre les groupes ethniques n'est pas sans heurts car les différences culturelles et les divergences sociales sont exacerbées par les politiques partisans et le népotisme mis en œuvre par certaines élites africaines. Dans ce domaine l'exemple du Rwanda serait révélateur des fractures créées par les problèmes ethniques en Afrique. Parfois, c'est au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que les minorités et les groupes ethniques sont tentés de contester les frontières héritées de la colonisation ou les pouvoirs politiques en place.

En Afrique, les rivalités ethniques n'ont pas en effet disparu avec la constitution des Etats modernes. Les rivalités ethniques perturbent le développement normal de la vie démocratique et érodent la cohésion nationale. Entamées depuis quatre décennies, la construction des nations africaines et le maintien de la cohésion nationale sont entravés par la résurgence des clivages ethniques sur fond de crise et guerre civile. Les groupes ethniques tendent à privilégier leur vision du système d'organisation de la société et de la Nation. Par conséquent, c'est la lutte pour le contrôle du territoire ou du pouvoir politique.

Le facteur religieux est une donnée marginale en Afrique car il y a peu de conflits d'essence spécialement religieuse. En Afrique, l'islam, manipulé par les «islamistes» ne semble pas pouvoir être un vecteur puissant de ralliement comme l'idéologie marxiste-léniniste qui a sous-tendu les actions de l'ex-URSS sur ce continent durant la période de la Guerre Froide. En revanche, on peut signaler quelques cas d'affrontements religieux dans le Nord du Nigeria (Etat de Kano, de Sokoto et Kaduna) où les fréquentes crises violentes d'ordre religieux ont parfois occasionné plusieurs morts. Les adeptes des califats de Sokoto et de Kaduna (Nigeria) souhaitent islamiser l'Etat en y appliquant la loi islamique, la «charia». Cette région nord du Nigeria peuplée principalement de musulmans, est ainsi très instable du fait de ces fréquentes tensions religieuses.

1312 Les facteurs liés à l'histoire et aux institutions

Les facteurs internes, les séquelles de la décolonisation, la résurgence et l'exacerbation des luttes interethniques, la dégradation des systèmes économiques, institutionnels et administratifs (fiscaux, douaniers, juridiques, sanitaires, scolaires) marquent la situation socio-politique des pays africains en général¹. Depuis la décolonisation jusqu'à nos jours, les pays africains sont en crise actuelle et/ou potentielle. Les frontières artificielles héritées des découpages liés à l'histoire coloniale, sont souvent remises en cause. Plusieurs conflits frontaliers latents peuvent survenir avec le rythme croissant de la démographie et du développement, des crises politiques, de la découverte et de

¹ Albert BOURGI, Le printemps de l'Afrique

l'exploitation des ressources minières et pétrolières. Source de rivalités entre les Etats, les espaces territoriaux qui confèrent la richesse, constituent des enjeux économiques importants.

La revendication des droits territoriaux par le Nigeria, sur la presqu'île de Bakassi, riche en ressources pétrolières est à l'origine du récent conflit entre cet Etat et le Cameroun. C'est l'intervention de la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye qui a permis le règlement de ce différend territorial après les affrontements militaires sur le terrain. Ces types de conflits territoriaux ont opposé le Mali et le Burkina-Faso, le Sénégal et la Mauritanie, le Tchad et la Libye à propos de la bande d'Aouzou dont la restitution au Tchad est décidée par la CIJ le 03 février 1994.

Au niveau politique et économique, les modèles choisis n'ont pas assuré la cohésion et procuré le bien être aux populations¹. L'Afrique est minée par le peu de développement, l'endettement chronique, et par les séquelles des conflits. Dans certaines régions, les ressources naturelles se sont raréfiées avec les différentes sécheresses et leurs effets néfastes sur l'agriculture et l'élevage. La part actuelle du continent dans les échanges mondiaux ne représente que 2% des activités commerciales. Les revenus nationaux africains sont en nette régression, plus de 2% par an durant ces dix dernières années. Cette régression est aggravée par l'explosion démographique dont le taux annuel moyen est d'environ 3%. Les doctrines économiques qui ont été choisies sont basées sur la valorisation des produits d'exportations, produits de rentes (cacao, arachides, café) au détriment des cultures vivrières ce qui conduit tous les Etats africains à recourir à l'importation massive des produits alimentaires alors que d'immenses espaces disponibles pour ces types de cultures ne font pas défaut.

Les institutions et les structures politiques ne permettent pas toujours l'expression libre des opinions porteuses des aspirations des populations, d'où la violation permanente des droits de l'homme et des principes démocratiques. La course des grandes puissances et des multinationales pour le contrôle des ressources stratégiques est un enjeu majeur de la compétition régionale, voire mondiale. Durant la guerre des Malouines, le site de Dakar par exemple a constitué un port de transit stratégique pour les troupes britanniques, cela montre ainsi que l'Afrique conserve sa valeur stratégique. Aussi, les ressources pétrolières et minières africaines restent malgré les propos avancés de part et d'autre du continent, la convoitise de bien des puissantes nations et des sociétés multinationales en quête de matières premières stratégiques. En effet, le Golfe de Guinée dispose notamment d'une réserve importante de pétrole, de gaz naturel et de ressources halieutiques.

¹ P. HUGON L'économie de l'Afrique

Les pays africains, en général, n'arrivent pas à mettre en place les structures politiques, les mécanismes et les instruments juridiques qui permettent asseoir une stabilité et une paix durable. Avec les rivalités étatiques, les manipulations diverses, les ambitions personnelles des dirigeants africains (détenteurs du pouvoir étatique) et les organismes régionaux et sous-régionaux comme l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), l'Accord de Non-agression et d'Assistance en matière de Défense¹ (ANAD), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté Economique de l'Afrique Australe (SADC), ne parviennent pas ostensiblement à trouver la convergence de vue. Ils n'arrivent pas à mettre ensemble leurs moyens au service du développement et de la sécurité sur le continent. Durant les décennies à venir, les pays africains agiront plus eux-mêmes dans la gestion des crises et des conflits qui minent leurs territoires. Pour ce faire, les pays africains devront préparer leurs dispositifs de sécurité à ces nouvelles charges.

132 La situation générale militaire des pays de la sous région ouest africaine

Les facteurs de fragilité liés à l'insécurité sont interpénétrés. Toute situation d'instabilité dans l'un des pays de la région ouest africaine peut avoir des répercussions sur les autres pays. La Côte d'Ivoire est la locomotive économique pour l'ensemble des pays de la région ouest africaine malgré les difficultés dues à la crise économique. Une crise majeure en Côte d'Ivoire peut être durement ressentie dans les pays de la sous région, car ce pays représente, à n'en point douter, un enjeu stratégique et économique important. Par conséquent, la sécurité des pays de la sous région est marquée par l'environnement général, et notamment par la situation sécuritaire et militaire de la Côte d'Ivoire.

La situation sociale et politique du Nigeria qui était précaire tend actuellement à se stabiliser avec l'avènement de la démocratie qui a vu l'arrivée au pouvoir d'un régime civil dirigé par l'ancien Président Olusegun OBASSANDJO. Puissance militaire régionale, le Nigeria a un effectif total de forces d'environ 80 000 hommes et un budget militaire de près de 891 millions de dollars US en 1998, de loin les plus importants de l'Afrique de l'ouest. Le Nigeria a près de 15 000 hommes sur des théâtres extérieurs de maintien de la paix, domaine où il joue un rôle important notamment en l'Afrique de l'Ouest. Au plan économique et social, une crise majeure au Nigeria peut aussi avoir des conséquences notables sur la stabilité de la zone notamment dans le domaine de la gestion des flux de circulation des populations et des éventuels réfugiés. Bien que n'ayant pas une volonté

¹ Voir page 29

hégémonique déclarée, le Nigeria comme l'Afrique du Sud en Afrique australe, présente une ambition réelle de puissance régionale. En effet, le Nigeria avec ses 120 millions d'habitants et son grand potentiel économique lié principalement à l'exploitation pétrolière est une puissance régionale en devenir. Le Nigeria est le premier exportateur de pétrole de la sous région et le septième du monde. Cet Etat peut tendre à moyen terme à exprimer les ambitions d'entraîner les pays voisins dans son sillage. Dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité régionale, les attitudes du Nigéria au sein de l'ECOMOG (force ad hoc de la CEDEAO pour la paix au Libéria) n'ont pas toujours été bien appréciées par certains membres de la CEDEAO car ce pays a eu souvent des agissements assez ambigus lors du processus de règlement de la guerre du Libéria. En effet, les troupes nigériennes ont pris plusieurs initiatives personnelles univoques lors de leur présence au Libéria.

La posture militaire du Ghana est en rapport avec sa situation politique, sociale et économique qui s'améliore depuis une décennie. Aujourd'hui, ce pays connaît une relance économique importante qui se répercute favorablement sur ses agrégats économiques. Au plan militaire, l'effectif total des forces est d'environ sept (7 000) milles hommes et un budget militaire de près de 58 millions de dollars US (1998).

La sécurité du Libéria est perturbée par la guerre civile. Sortant d'une guerre fratricide de pouvoir entre factions, l'économie du Libéria est dégradée. Le tissu social est marqué par la guerre civile. Les institutions politiques ainsi que les forces militaires sont en reconstruction. Une partie importante de la population du Libéria s'est réfugiée dans les Etats voisins, environ 750 000 réfugiés. La Côte d'Ivoire accueille plus de trois cent mille (300 000) réfugiés libériens dont la présence n'est pas sans poser des problèmes de sécurité et de cohabitation avec les populations des villes et des campagnes envahies par ces nouveaux venus. Le Libéria n'a pas encore retrouvé son équilibre d'antan compte tenu de la réminiscence des actions de luttes des factions maquisardes.

Le Mali est stable actuellement, au plan politique et social, après la récente guerre civile engendrée par les revendications et les actions de guérilla aux mouvements touareg : Mouvement du front Unifié de l'AZAWAD et Mouvement Gandakoye. La crise due à ces revendications des populations Touareg semble avoir trouvé un dénouement à la suite des négociations et de la signature du pacte national en 1994, avec les leaders de cette organisation. Le Mali a un effectif de forces militaires d'environ sept mille (7 400) hommes.

Secoué par les difficultés économiques comme tous pays de la sous région, le Burkina Faso semble marqué par la crise politique et économique. Le Burkina Faso

entretient des relations excellentes et séculaires avec la Côte d'Ivoire. Les deux colonies françaises n'ont été séparées qu'en 1949. L'expulsion du sud de la Côte d'Ivoire d'environ quatorze mille (14 000) émigrés originaires du Burkina Faso est un précédent majeur dans les relations avec la Côte d'Ivoire, pays où vit une population de plus de deux millions de burkinabés. Le Burkina Faso a un effectif de forces militaires d'environ dix mille (10 000) hommes et dispose de moyens matériels modestes d'autodéfense comme la plupart des pays de la sous région.

La Guinée connaît actuellement d'importantes réformes institutionnelles. La Guinée a un effectif de forces militaires d'environ 9700 hommes. Cet Etat entretient d'excellentes relations avec la Côte d'Ivoire comme la plupart des pays d'Afrique occidentale, zone où le processus d'intégration se matérialise progressivement à travers les accords monétaires, douaniers, boursiers, de non-agression et de droit des affaires et économiques. La situation sociale et politique de la Guinée demeure précaire, avec le processus démocratique qui se met en place actuellement¹.

14 Le cadre et l'environnement national

L'espace ivoirien se caractérise comme une zone d'émigration et d'échanges entre les populations de la sous région ouest africaine. Aussi, les fortunes tirées de la nature et de la politique d'ouverture mise en œuvre durant les quatre décennies qui ont suivi l'accession à la souveraineté internationale, ont favorisé l'amorce d'un développement. Avec une population d'environ 14,5 millions d'habitants et un taux de croissance démographique annuelle de 3 %, la Côte d'Ivoire qui s'urbanise à un rythme croissant, plus de 40% de la population, cherche à améliorer ses agrégats macroéconomiques (PIB, PNB) et à équilibrer ses finances publiques. A l'issue de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer, signée à Montégo Bay en Jamaïque le 10 décembre 1982 et entrée en vigueur en novembre 1994, la Côte d'Ivoire revendique une zone économique exclusive allant à deux cent (200) nautiques. Elle porte ainsi son espace maritime à surveiller à 218 000 km² soit deux tiers (2/3) de l'aire terrestre.

Au plan social, la population de la Côte d'Ivoire est composée d'une multitude de groupes sociolinguistiques, environ soixante groupes linguistiques aux cultures différentes partagent l'espace culturel ivoirien. Ces groupes sont organisés en villes, villages, cantons ou royaumes. Depuis la proclamation de la République, il y a quatre décennies, ce kaléidoscope de cultures vit en harmonie. Cependant, dans la quête de la sécurité, la Côte d'Ivoire doit prendre en compte aujourd'hui les facteurs de fragilité liés au phénomène politique, ethnique,

¹ Albert BOURGI, Le printemps de l'Afrique

religieux qui peuvent être source de conflit comme ce fut le cas dans nombre de pays du monde. La dérive ethnique et le népotisme peuvent conduire à la fracture sociale et à la fragilisation des institutions si l'on n'y prend garde.

La survenance de la situation d'exception et le coup de force militaire dont la Côte d'Ivoire a été le théâtre le 24 décembre 1999 constituent un bouleversement notable dans la donne politique et sociale. Les événements du 24 décembre 1999 qui se sont soldés par la suspension de la loi fondamentale portant Constitution, et la dissolution des institutions républicaines, le Parlement, expression du pouvoir législatif, le Conseil constitutionnel et le Gouvernement, entraînent le changement de la situation politique et augurent l'instauration d'un nouvel ordre national. Cet ordre nouveau se réalise à travers l'institution d'un nouveau climat social, politique, démocratique et économique. Ceci devra être le gage de la cohésion sociale quelque peu entamée ces derniers temps par le climat économique morose dans lequel le pays est baigné depuis plusieurs années. Cependant, en annexe à la lutte contre les causes d'instabilités diverses, la maîtrise de l'insécurité intérieure due principalement au banditisme aggravé et à la violence, reste une priorité pour garantir la sécurité des populations.

Sur la voie de la construction de l'Etat-nation et de sa jeune démocratie, la Côte d'Ivoire s'attache à créer un consensus national autour des valeurs républicaines. Dans un souci de sécurité intérieure et de cohésion nationale, elle s'efforce, aujourd'hui, de prendre en compte les diverses sensibilités de son espace culturel dans le but de construire des institutions durables et une nation prospère et paisible. La construction de la nation peut être obtenue par l'action de l'Etat qui fédère toutes les populations par la création des richesses économiques, la recherche du consensus national, du développement, de la sécurité et la diffusion de l'éducation.

Débutée en 1989, la crise du Liberia a des conséquences néfastes sur la sécurité de la Côte d'Ivoire. En effet, l'insécurité et le déséquilibre démographique et social de la Côte d'Ivoire sont aggravés par la guerre civile consécutive à cette crise qui a engendré un flot important de réfugiés sur son territoire (plus de 200 000 réfugiés libériens vivent en Côte d'Ivoire aujourd'hui), sans négliger la circulation anarchique des armes et les trafics des drogues.

Tenant compte des mutations de l'environnement extérieur et intérieur, la sécurité est appréhendée en Côte d'Ivoire selon les enjeux politiques, économiques et géostratégiques que représente ce pays dans la zone ouest africaine.

II – LES MUTATIONS DU CADRE GENERAL D'EMPLOI DES FORCES

21 La construction de l'esprit de défense nationale

Dans le contexte et l'environnement général actuels, la Côte d'Ivoire mesure la nécessité de se doter des instruments cohérents pour assurer sa propre sécurité et pour contribuer à la paix en Afrique. Dans cette optique, elle fait la promotion de la paix et entretient des relations cordiales avec de nombreuses nations en Afrique et dans le monde. La Côte d'Ivoire est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. N'ayant pas d'ennemi connu, elle considère, néanmoins, la sécurité comme une préoccupation majeure et un objectif prioritaire de sa politique de développement. Comme le général André Beaufre l'a écrit¹, le concept stratégique qui est relatif au recours à la force pour résoudre les différends trouve droit de cité sous toutes les latitudes. La Côte d'Ivoire exprime son désir de recourir à la force, conformément à ce principe, pour se défendre lorsque les moyens pacifiques de la diplomatie et de la médiation ne permettent pas de résoudre les différends. Elle reste cependant toujours attachée à la recherche de la paix et du dialogue entre les peuples et les nations. Les forces de sécurité concourent à préserver la liberté d'action et de décision de la nation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières.

La sécurité étant indissociable de l'esprit de la défense, de la paix et du développement, tous les citoyens doivent concourir à la défense de la nation. Aussi, la quête de la sécurité en Côte d'Ivoire nécessite la mise en œuvre d'une politique de sécurité crédible au service d'un projet politique qui se réfère à une ambition nationale de se défendre. C'est cette volonté nationale qui tend à développer l'esprit de défense, le consensus sur la nécessité et la légitimité de protéger et de préserver les valeurs nationales ainsi que les biens étatiques. De plus, cette ambition tend à créer et fortifier l'adhésion de toutes les acteurs sociaux de la nation à l'esprit de défense qui demeure un concept stratégique fédérateur en général. Gage de la sécurité, ce concept implique la cohérence entre la politique générale de sécurité et les autres volets de la stratégie globale : politique nationale, diplomatie et économie nationales.

La Côte d'Ivoire opère des choix en matière de sécurité en rapport avec ses intérêts, son désir d'indépendance et ses aspirations à exprimer sa souveraineté en fonction de ses moyens et de ses potentialités économiques. Depuis son indépendance

¹ La stratégie comme « *dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit* », Traité de stratégie H. Coutau-Bégarie.

en 1960, la Côte d'Ivoire n'a pas voulu construire une armée en rapport avec ses ambitions économiques et industrielles. Toutefois, elle se dote progressivement des moyens de souveraineté internationale et de défense pour répondre aux diverses menaces et pour protéger ses frontières.

22 Les menaces à la sécurité

Le concept de la menace est généralement apprécié avec objectivité dans toutes ses dimensions, dans le temps et dans l'espace, en tenant compte des violences diverses, des effets des réseaux mafieux, des trafiquants d'armes, des réseaux de conversion d'argent sale, des crises diverses (politique, sociale, économique) et des guerres. On constate la circulation intense des criminels de tous acabit, des kalachnikov, des grenades, des mitrailleuses et autres armes.

L'Afrique n'était pas jadis le champ d'actions terroristes. Aujourd'hui, elle est le théâtre de menaces et d'actions de nature terroriste et d'assassinats divers. Les menaces intérieures et extérieures de droit commun et de droit de guerre, locales, nationales, internationales sont actuellement largement imbriquées. En Afrique, on observe les mêmes types de menace que l'on rencontre sur tous les continents. Ces menaces se caractérisent par les natures suivantes :

- politique et économique due aux multiples tensions internes dans l'Etat ;
- militaire à cause de l'accumulation ou le manque de potentiels ou appareils militaires des Etats, la volonté des puissances hégémoniques ;
- géopolitique incluant tous les domaines (crises identitaires et guerres alternatives des minorités) ;
- économique, commercial, financier, monétaire et le potentiel économique ;
- culturelle et idéologique liée à l'expansion des actions subversives et psychologiques (terrorisme, désinformation).

De plus, les menaces sont actuellement diverses et multiformes. Elles sont principalement de source interne, voire trans-frontière. Sans être exhaustive, la liste des principales menaces auxquelles le pays peut être confronté, est la suivante : les troubles divers de l'ordre public interne, les revendications identitaires (ethniques, religieuses et territoriales) et la rupture de la cohésion nationale, l'immigration incontrôlée et les flots importants de réfugiés, le banditisme, les trafics illicites (drogues, narcotiques et contrebandes diverses), le pillage des stocks halieutiques et des ressources minières maritimes, la violation des espaces terrestres et aériens, l'agression contre

l'environnement terrestre, aérien, marin et lagunaire et le sabotage des infrastructures économiques en mer.

La sécurité de la zone ouest africaine est notamment liée à la stabilité et à la sécurité à l'intérieur des frontières des différents Etats et vice versa. L'insécurité qui prolifère dans les villes et les campagnes menace grandement toutes les couches sociales. Cette menace qui a un caractère global revêt des formes multiples. Elle atteint la population aux plans physique et moral ainsi que les structures d'organisation et de cohésion de la nation. D'où la nécessité de mener des actions énergiques concertées entre les Etats riverains pour concourir ensemble à la sécurité.

La Côte d'Ivoire développe actuellement avec ses voisins, une coopération en matière de sécurité et de police sous régionale. En effet, cette coopération a pour objet de renforcer les structures de sécurité en matière de répression du banditisme, de la criminalité, des trafics illicites et de police des pêches en mer. De plus, cette coopération se concrétise matériellement à travers les échanges d'informations, les séances de travail et les opérations de police communes qui visent à appréhender les délinquants et les contrevenants qui opèrent au sein de plusieurs pays ou qui se déplacent d'un Etat à un autre.

La quête du développement et de la sécurité intérieure est étroitement liée à la défense nationale. Les interactions imposent les ripostes et la dotation des moyens de souveraineté, aussi bien en matière juridique, légale, réglementaire, institutionnelle qu'en ce qui concerne l'organisation des forces de sécurité publique et de défense.

23 – Du cadre d'emploi des forces

Le concept d'emploi des forces définit le cadre et le contexte d'engagement des forces¹, c'est à dire la finalité des armées. Le concept d'emploi des forces ressort de la volonté de mettre en place des unités en mesure de défendre les intérêts et la souveraineté de l'Etat. En Côte d'Ivoire, le concept d'emploi des forces relève de la mise en œuvre, au niveau national, d'une stratégie globale, voire totale dans le cadre de la politique générale de développement qui tend à brasser tous les domaines : militaire, social, économique, culturel, diplomatique, médiatique, etc.

Dès l'année 1960, la Côte d'Ivoire se dote progressivement des moyens militaires en fonction de ses possibilités. N'ayant pas de volonté expansionniste, le concept de sécurité de la Côte d'Ivoire est conforme à sa politique intérieure et étrangère dont le

¹ *Le concept d'emploi des forces définit les différents scénarios d'emploi et les hypothèses d'engagement des forces et dégage le caractère de cet engagement Glossaire interarmées français*

fondement reste la promotion de la paix et la recherche du développement. Contrairement à beaucoup de pays d'Afrique, la Côte d'Ivoire n'a pas fait de grands investissements dans l'armement militaire en général. Elle construit une armée défensive, une armée d'autodéfense qui devra être en mesure de s'opposer à une agression extérieure et aux menaces contre ses intérêts vitaux.

La politique de sécurité et de défense qui a pour finalité la protection des intérêts vitaux, vise à construire des forces militaires qui permettent d'appuyer la politique générale de développement. Expression de sa stratégie générale militaire, cette stratégie d'action défensive tend à préparer dès le temps de paix, les moyens militaires nationaux pouvant être engagés ou déployés dans les situations de crises pour prévenir les conflits, sauvegarder et protéger le patrimoine national et la souveraineté du pays.

Reprenant les dispositions de l'Ordonnance N°147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, la loi N° 60-209 du 27 juillet 1960¹ crée les Forces Armées Nationale de Côte d'Ivoire et définit leurs missions. Composées des forces terrestres, des forces aériennes, de la Marine nationale et de la Gendarmerie, les forces militaires sont chargées dans le cadre de la politique de sécurité, de veiller à la défense en général conformément aux dispositions légales qui visent à *«assurer en tous temps et en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression et de garantir la sécurité et l'intégrité du territoire et de protéger les intérêts du pays et des populations»*.

24 – Le rôle des capacités de défense

241 Des principes fondamentaux de l'organisation des forces

«La doctrine d'emploi peut être définie comme la manifestation, à un instant donné, des principes fondamentaux qui guident l'organisation, l'entraînement et l'engagement des armées dans les différents types d'opérations possibles pour remplir avec succès les missions susceptibles d'être confiées et atteindre les objectifs fixés». La doctrine décrit en effet comment sont organisées, engagées et conduites les forces lors des campagnes, des batailles, dans les actions diverses et les opérations majeures. Validée par l'autorité militaire, la doctrine fixe notamment le cadre officiel qui permet la compréhension, le dialogue, l'entraînement et l'action opérationnelle de l'ensemble des forces. Toutefois, pour être effective, la doctrine d'emploi doit être évolutive et dynamique pour s'adapter à la nature des crises, des guerres et des menaces à la sécurité. La doctrine doit de surcroît changer selon l'environnement et les variations de la situation politique, sociale et militaire.

¹ Loi N° 60-209 du 27 juillet 1960 portant création des Forces Armées Nationale de Côte d'Ivoire

Les grands principes relatifs à la doctrine d'emploi des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire ont été définis pour la première fois par la directive en date du 29 octobre 1963¹. Cette directive définit le concept qui sert de base à l'organisation de l'instrument militaire de défense de la Côte d'Ivoire. Fondée sur l'esprit de défense de la loi N° 60-209 du 27 juillet 1960 précitée, cette directive fixe les principes de la doctrine d'emploi des forces armées ivoiriennes. Cette doctrine d'emploi des armées vise à la constitution d'une force de moyenne importance, bien entraînée et bien équipée. La directive relève la notion suivante : *"La sécurité extérieure de la Côte d'Ivoire suppose des accords de défense avec d'autres pays. Elle constitue un problème international exigeant la mise en condition permanente d'une force militaire peu nombreuse, mais équipée de façon moderne"*.

Le premier principe qui apparaît de cette doctrine, est la protection des intérêts territoriaux de la nation. Ceux-ci sont relatifs à l'intégrité du territoire national et de ses approches aériennes et maritimes et au libre exercice de sa souveraineté (expression même des attributs dont sont dotés les Etats). Il s'agit en l'espèce de protéger la sphère de souveraineté de la nation, le patrimoine et les personnes.

Le second principe fondamental qui se dégage de cette doctrine, est l'esprit de défense auquel de la Côte d'Ivoire est attachée, à savoir la mise en condition permanente et l'emploi des forces constituées en vue de prévenir et d'empêcher toute menace contre ses intérêts vitaux et sa souveraineté ainsi que les populations elles-mêmes. L'Etat manifeste l'expression de se doter des moyens de défense ayant pour objet de dissuader toute autre nation de menacer les intérêts vitaux et le territoire, d'empêcher de créer des troubles à l'ordre public, et de porter atteinte à la souveraineté du pays. Cela ne peut se faire que si l'on est capable de dissuader en montrant que l'on dispose d'une force militaire, moyen d'expression de la souveraineté, en mesure de s'opposer aux velléités de l'agresseur où de l'ennemi, et que ce dernier se rende compte que son agression rencontrera une riposte.

Le besoin de sécurité est le fondement sur lequel se construit ce concept d'emploi des forces. Principe de la stratégie d'action, il s'agit d'une part de prévenir et de réaliser dès le temps de paix, des moyens de défense utiles, et d'autre part d'organiser des forces de façon permanente, cohérente et efficace pour le développement et l'acquisition du bien-être pour les populations. Dans cette optique d'utilisation, les forces militaires sont chargées d'assurer la défense de la nation, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. La loi de 1995 relative à l'état et au statut militaire reste fidèle à l'esprit de défense exprimé par la loi portant création des forces armées dont la vocation principale consiste à assurer la

¹ Directive du Président de la République au Ministre des Forces Armées

sécurité extérieure contre toutes formes d'agressions, l'intégrité du territoire, la protection des biens et des populations.

Enfin, le troisième principe fondamental qui ressort est le recours aux accords de défense tant bilatéraux que multilatéraux pour renforcer le dispositif national de défense. Le concept des accords de défense est aujourd'hui en mutation.

Le concept d'emploi des forces ivoiriennes n'a pas considérablement varié pendant la période de la Guerre Froide. Ce concept a pour objet principal l'intervention pour la prévention, et la protection des intérêts de la nation. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire projette dès lors de disposer de façon permanente, une force militaire bien structurée, bien entraînée et capable d'assurer dans une posture défensive, la sécurité de l'espace national. Dans le cadre de la prévention et la protection des intérêts de la nation, les forces armées régulières sont constituées progressivement dès le temps de paix.

242 L'organisation des forces

Sous l'autorité du ministre chargé de la défense, le chef d'état-major des armées exerce désormais notablement le commandement effectif sur l'ensemble des armées (Forces terrestres, Forces aériennes et Marine nationale). La préparation des forces est confiée aux commandements organiques et l'emploi au commandement opérationnel. Le commandant de zone est responsable de la zone opérationnelle placée sous ses ordres. Les commandants militaires territoriaux exercent le commandement sur les régions militaires qui couvrent l'ensemble du territoire national. Le commandement organique est responsable de la préparation, de l'organisation, de l'instruction, de l'entraînement et de la sécurité des forces.

Structurées en bataillons ou groupements composés de compagnies, d'escadrons ou de batteries ayant des fonctions opérationnelles et tactiques, les Forces terrestres sont réparties dans les quatre régions militaires du pays où elles peuvent être engagées selon la situation, dans les opérations de défense du territoire, de sécurité civile ou de maintien de l'ordre public sur réquisition. Les Forces aériennes sont constituées de formations ou de groupements stationnés sur des bases aériennes ou plates-formes aéroportuaires. Elles assurent principalement la protection des espaces aériens et les appuis aux autres forces. Répartie sur l'ensemble du territoire, la Gendarmerie concourt à la défense intérieure du territoire. Elle veille notamment aux côtés des autres forces civiles et militaires au maintien de l'ordre, à la sécurité publique, à la police administrative et judiciaire.

La Marine nationale qui est la force de sécurité en mer, est constituée de bases navales comprenant un nombre variable d'unités navales ou amphibies. La Marine nationale

est chargée de la défense des abords maritimes, des missions de service public en mer et en lagune et des appuis aux autres forces de sécurité de la nation.

Les forces armées et la Gendarmerie assurent leurs missions avec un effectif total d'environ seize mille deux cent (16200) hommes soit environ 0,1% de la population nationale. Les unités de haute mer la Marine nationale effectuent les patrouilles de sécurité pour protéger les intérêts de l'Etat en mer notamment dans les zones maritimes sous souveraineté nationale et dans la zone économique exclusive. L'acquisition des moyens et des matériels militaires a été faite, au fil des ans depuis les années 1960, dans l'optique de la construction d'une petite armée, très bien entraînée et rompue aux techniques de défense et de combats modernes. Les principes fondamentaux de l'emploi et de l'organisation des forces ne changent pas considérablement mais plutôt sont adaptés aux exigences de l'heure.

25 L'adaptation du cadre d'emploi des forces

Dès leur création en 1961, les moyens des forces armées sont intégrés dans le processus de développement. Les forces militaires sont employées notamment dans le cadre civil. Le Service civique est créé dans les premières années après l'indépendance. Avec les moyens de génie militaire et les matériels de travaux publics et de génie agricole, cette institution militaire a réalisé des routes, des ponts, et désenclavé certaines zones au préalable inaccessibles. Le Service civique a servi de creuset de formation pour l'alphabétisation de la jeunesse rurale. Outre la formation militaire et civique, le Service civique a permis à une partie de la jeunesse d'acquérir une formation professionnelle pratique dans des métiers divers tels que l'agriculture et la mécanique des automobiles et des engins divers. Aussi, plusieurs cadres militaires sont détachés auprès des organismes étatiques pour occuper des emplois civils de direction ou d'encadrement dans les institutions, les administrations publiques et les sociétés d'état ou d'économies mixtes.

N'ayant pas d'ennemi désigné, les armées ivoiriennes avaient pour vocation principale la protection de l'intégrité du territoire et les intérêts nationaux, surtout aux frontières en cas de besoin. Mais avec les changements stratégiques internationaux et les besoins sécuritaires régionaux actuels, le rôle des forces de défense de la Côte d'Ivoire change pour s'étendre à la sécurité intérieure et à la promotion de la paix internationale.

La Côte d'Ivoire procède à une réforme des forces de défense qui comporte deux grands axes : l'élargissement du cadre d'emploi des armées et la réorganisation subséquente des forces.

251 L'élargissement du cadre d'emploi

L'élargissement du contexte d'emploi des forces armées se caractérise par deux volets principaux : l'engagement des forces à l'extérieur et la sécurité intérieure.

2511 L'élargissement des missions des armées

Avant 1997, le contexte traditionnel d'engagement des forces de sécurité est réservé exclusivement à la sécurité aux frontières du pays. En dehors des périodes de circonstances exceptionnelles (état d'urgence, état de siège et état de crise) décrétées selon les dispositions constitutionnelles, la participation des armées à la sécurité intérieure (la défense civile) et aux opérations de règlements, de maintien et de rétablissement de la paix extérieure était exceptionnelle.

Durant la période précitée, la politique de sécurité et de défense n'envisage pas ouvertement l'emploi des forces armées dans les opérations extérieures hormis l'envoi à l'étranger de quelques groupes médicaux pour apporter des soins humanitaires. En effet en dehors de l'interposition des forces militaires de Côte d'Ivoire dans le conflit frontalier entre le Mali et le Burkina-Faso en 1977 sous la bannière de l'ANAD, organe de défense et de coopération de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), elle envoie une unité médicale au Shaba en 1968 et au Liberia en 1997/98.

Depuis l'année 1997, la politique de défense de la Côte d'Ivoire connaît un changement notable et le cadre d'emploi des armées est élargi. Les forces armées ivoiriennes sont engagées sur le territoire national pour assurer la sécurité intérieure et dans le cadre international sous l'égide des organisations internationales en faveur de la paix ou du droit international. Le nouveau concept d'emploi qui est en train de se construire, est caractérisé par la volonté du pouvoir exécutif d'organiser des forces de sécurité qui permettent de protéger les intérêts vitaux de l'Etat et de préserver la cohésion et l'unité nationale. Le nouveau concept d'emploi met en évidence le caractère national et multinational de l'engagement des forces de défense et de sécurité. Ce nouveau concept d'emploi procède notamment de la volonté d'adapter l'organisation des structures de défense aux nécessités de la sécurité intérieure. Il vise enfin à prendre en compte les réalités des actions à réaliser dans le cadre des opérations de secours humanitaires, de rétablissement ou de maintien de la paix internationale.

Sur les délicates questions de la paix et de la sécurité en Afrique, la Côte d'Ivoire relève qu'il faut tenir compte des réalités impérieuses des conflits qui sont de plus en plus complexes. Car chaque crise est un cas particulier et les défis à relever sont immenses. Les

facteurs de fragilités et les foyers de tensions actuels provoquent des conflits intra-étatiques et des guerres fratricides qui contaminent et déstabilisent plusieurs pays.

Dans l'environnement actuel, la Côte d'Ivoire réaffirme l'intangibilité de ses frontières. Elle souhaite défendre son intégrité territoriale tout en maintenant son désir de paix sous l'égide d'une politique concertée et décidée au niveau des pays membres de l'OUA et de l'ONU. Au niveau de la prévention des conflits, la Côte d'Ivoire qui a des responsabilités particulières en Afrique, entretient des relations privilégiées avec plusieurs pays à travers le monde. C'est dans ce contexte que le système international et les organismes nationaux doivent être en mesure de proposer les principes et les instruments capables de prévenir les crises et les menaces à la sécurité et de maintenir la paix en Afrique.

Le concept de sécurité de la Côte d'Ivoire qui reste toutefois défensif, a pour objet de construire une armée d'autodéfense qui a pour fonction de concourir aussi à la sécurité intérieure aux côtés des forces de police. Cette démarche exprime l'attachement à une stratégie globale qui prend en compte toutes les dimensions de la sécurité. Dans le nouveau contexte, les forces militaires sont engagées dans les patrouilles de sécurité intérieure et les opérations de maintien de la paix à l'étranger. L'appréciation globale du concept de sécurité motive la prise de mesures susceptibles de mieux protéger les secteurs vitaux et tous les intérêts nationaux qui intéressent le développement économique et social.

L'environnement international et la nouvelle nature des menaces ont entraîné une nouvelle vision en Côte d'Ivoire qui conduit à la modification du champ d'action des armées et l'élargissement des missions exécutées par les forces de sécurité. La politique de sécurité de la Côte d'Ivoire vise à s'adapter au nouveau cadre d'engagement. Le rôle des forces en matière de sécurité intérieure et de maintien ou de rétablissement de la paix en Afrique, voire au-delà, fixé par les pouvoirs publics, permet de dégager notamment les principales fonctions qui s'expriment à travers les domaines d'opération suivants: la défense du territoire, la sécurité intérieure, le service public, la protection, la prévention des conflits et le maintien de la paix. Toutefois, les contours de ce nouveau cadre d'engagement nécessitent d'être précisés pour éviter des lacunes et des insuffisances dans le domaine juridique et légal, car l'emploi des forces armées en matière de sécurité intérieure est encadré par des dispositions légales strictes.

Dans le domaine du maintien de la paix à l'extérieur des frontières, les forces armées sont employées au sein des forces d'interposition pour dénouer les crises. La Côte d'Ivoire affirme ainsi sa volonté et sa détermination à œuvrer de concert avec les autres nations africaines pour la recherche d'une solution pacifique et rapide à tous les différends et à mettre en place des mécanismes de prévention des conflits et de sécurité

collective en Afrique. Les forces armées ivoiriennes contribueront désormais à la stabilité régionale et au renforcement des relations des pays de la sous région. Cette contribution porte sur les opérations de défense et de protection du droit international et concourt au respect de l'ordre admis et souhaité par la communauté internationale.

Qu'il s'agisse de mission de sécurité intérieure ou de maintien de la paix à l'extérieur des frontières, il importe de disposer de bataillons, de compagnies et d'unités moyennes et souples d'emploi, modulables et adaptées aux contextes d'emploi.

2512 La sécurité du territoire

La sécurité intérieure est un facteur sine qua non du développement car selon un vieil adage, il n'y a pas de développement sans sécurité et vice versa. Les forces de sécurité ivoiriennes participent à la défense civile et à la défense militaire et opérationnelle du territoire dans le cadre des textes qui réglementent ce contexte d'emploi. La défense intérieure du territoire est une action de sécurité qui se déroule à travers les interventions des armées sur le territoire lors des crises graves qui nécessitent la prise des mesures de protection exceptionnelles. Ces situations d'urgence sont relatives à l'état d'urgence et à l'état de siège où les mesures de sécurité et police sont renforcées, voire n'être assurées que par l'Autorité militaire selon le cas (état de siège). Hormis les périodes de circonstances exceptionnelles précitées, la défense du territoire vise à la protection des points sensibles en temps normal, à la sécurité et à la défense militaire du territoire et à la protection des espaces maritimes.

La défense civile est de la responsabilité du ministre de l'intérieur pour assurer l'ordre public, la protection matérielle et morale des personnes et la sauvegarde des biens. Pour ces missions de défense civile, l'appui éventuel des armées peut être requis. Avec l'expansion des formes de délinquance, du banditisme et des violences, les forces traditionnelles de police semblent ne plus suffire pour assurer la sécurité, d'où le recours aux forces militaires pour compléter l'action des organismes de sécurité publique. En temps de crise comme en temps de paix, les armées sont employées pour porter secours lors des catastrophes naturelles ou accidentelles. Les actions de sécurité civile qui requièrent la coopération civilo-militaire, se déroulent dans le cas de la prévention des risques et de la lutte contre les catastrophes, les accidents et les sinistres graves. Au plan national et local, toutes les structures constituées sont préparées à intervenir dans les opérations de protection civile qui requièrent beaucoup d'expertises.

La préparation des actions civilo-militaires se déroule dans le cadre de l'établissement des plans d'urgence en relation avec les services chargés de la protection

civile. De plus, la prévention se caractérise par la conception des plans d'urgence et de crise dont les documents sont mis à jour tous les ans, voire tous les semestres. Les plans d'urgence englobent préalablement les plans locaux, communaux et nationaux. Les plans répertorient l'ensemble des moyens (personnels, matériels, techniques, financiers et juridiques) qui peuvent être engagés dans la lutte ou dans l'intervention au profit de la population et de la restauration de la nature s'il y a lieu. Les plans d'urgence sont expérimentés à travers les exercices pratiques de simulation pour mettre en œuvre des moyens qui seront utilisés lors des opérations matérielles humanitaires, de protection civile ou civilo-militaires.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, les organes nationaux de police et de sécurité devront être déconcentrés pour assurer les actions à proximité des populations.

Enfin, les personnels des administrations publiques, les militaires, les volontaires des organisations non gouvernementales et les membres des collectivités locales sont entraînés à la protection civile, aux actions civilo-militaires et humanitaires. Lorsque les troupes sont engagées dans les événements ou les opérations de maintien de la paix à l'extérieur, elles doivent être en mesure de gérer les interactions entre les actions politiques, humanitaires, socio-économiques, juridiques et militaires. En outre, elles doivent pouvoir coordonner les tâches de toutes les organisations qui opèrent sur le terrain, qu'il s'agisse d'organismes civils ou militaires ou d'organismes internationaux de type onusien.

Avec la confusion des menaces, la multiplicité des conflits et des cadres d'engagement, les forces doivent être conçues, équipées et entraînées au préalable pour les opérations de maintien de l'ordre à l'intérieur et de maintien de la paix à l'extérieur.

252 La réorganisation des forces

L'esprit de défense actuel s'inscrit dans une logique et une ère où les conflits n'opposent plus ouvertement et directement les nations entre elles. Depuis la chute du mur de Berlin, plusieurs Etats, notamment les grandes puissances procèdent à une réforme importante de leurs structures de défense telle que nous le présentons dans le premier chapitre de cette étude. Le contexte actuel de l'emploi des forces de sécurité nécessite donc la restructuration de celles-ci et la maîtrise des ressources humaines et du budget militaire

2521 La réforme des structures de sécurité

Pour répondre aux exigences du nouveau contexte d'emploi des forces, la Côte d'Ivoire opère une réorganisation des forces armées depuis 1997. Cette réforme globale réalisera à terme l'adaptation des moyens et des capacités opérationnelles aux nouvelles missions et au cadre d'emploi définis par les pouvoirs publics. Au plan général, la restructuration des forces armées aboutira au redimensionnement des moyens. Les armées sont organisées selon les formats qui permettent leur engagement dans les types d'actions et les missions qu'elles sont amenées à exécuter pour protéger l'Etat et pour prévenir les menaces à la sécurité. En temps de paix, de crise comme de guerre, les personnels et les matériels des armées sont préparés aux types d'opérations dans lesquelles ils seront engagés.

La réforme aboutira notamment à la constitution de petites unités modulables, de la taille d'un bataillon, entraînées et rompues principalement aux actions suivantes : opérations de sécurité intérieure, exécution de service public et des polices diverses (lutte contre les trafics de narcotiques, de stupéfiants, de drogues, etc.), défense civile et militaire du territoire (protection civile, protection des points sensibles, lutte contre les crises naturelles et artificielles : catastrophes, calamités et sinistres majeurs), opérations de maintien de l'ordre dans les agglomérations, opérations civilo-militaires et humanitaires et opérations de maintien de la paix sous mandat international, etc.

Dans le domaine de la sécurité sur les espaces maritimes nationaux, la Marine nationale ivoirienne assure la permanence de l'autorité de l'Etat en mer. La mer joue un rôle majeur dans la stratégie de développement économique de la Côte d'Ivoire. Ayant perçu très tôt les enjeux de la mer comme voie privilégiée d'échanges économiques et aussi comme lieu qui renferme des ressources importantes, Félix Houphouët BOIGNY déclare que : **«la voie de la libération économique de la nation passe par la mer»**. La Côte d'Ivoire bénéficie d'une façade maritime ouverte sur le Golfe de Guinée où transitent 80% des échanges commerciaux extérieurs. Et plus du quart de l'énergie consommé (pétrole et gaz d'éclairage) par les ménages provient des fonds marins nationaux.

La Marine nationale veille à la sécurité et au respect des lois et règlements nationaux dans les zones lagunaires, les zones maritimes sous juridiction nationale et la zone économique exclusive, riches en ressources halieutiques, pétrolières et minières stratégiques. La Marine nationale exécute aussi les missions spécifiques de surveillance des côtes et des ressources économiques stratégiques exploitées en mer (protection des installations d'exploitation de pétrole et gaz offshore, surveillance et contrôle des pêches et protection de l'environnement, etc.).

Avec le développement de l'exploitation pétrolière offshore et des trafics de toutes sortes (navires, drogues), la surveillance et la protection des pêches, des ressources minières maritimes et de l'environnement marin concerne aujourd'hui l'ensemble des pays du Golfe de Guinée. En matière de police des pêches et de protection de l'environnement marin, les pays de la sous région développent une coopération régionale qui vise à l'exécution des actions de police collective. La coopération régionale semble déjà amorcée à travers les séminaires régionaux sur la surveillance et la protection des pêches et les pollutions accidentelles en mer. Toutefois, cette coopération doit être renforcée pour envisager l'engagement des moyens de police maritime des Etats riverains du Golfe de Guinée dans les opérations de police communes car les activités de police sont aujourd'hui interférentes.

Enfin, la restructuration des moyens opérationnels de défense et de sécurité sera traduite dans le droit positif par le Parlement à travers les lois ad hoc prenant en compte les résultats des examens profonds effectués sur les capacités opérationnelles.

2522 La maîtrise des ressources humaines et budgétaires militaires

Les effectifs des armées seront adaptés aux missions et aux enjeux de sécurité. Face aux exigences des crises nouvelles et de la sécurité, le choix de la ressource humaine s'inscrit dans le cadre de la construction d'une armée composée de personnels professionnels et de conscrits donc une armée mixte. L'ossature des forces de sécurité est composée de militaires professionnels biens expérimentés et rompus aux techniques et technologies modernes. La conscription à travers le service national, a pour effet de redynamiser en permanence les forces de sécurité. Le service national est un élément de construction de l'unité nationale et de développement de l'esprit défense.

L'homme est au centre et à la fin de toutes les actions politiques. Bras armé du politique, les armées doivent disposer des ressources humaines ayant les aptitudes intellectuelles et les valeurs morales à mettre en face des réalités stratégiques des temps présents ou à venir car les situations conflictuelles et la défense nationale et de sécurité collectives sont en pleine évolution. La défense, concept usité de façon extensible pour garantir la sécurité et l'intégrité du territoire, tend aujourd'hui à être remplacé par la sécurité. Cette évolution du concept de défense demande l'adaptation des moyens aux nouvelles situations conflictuelles et la préparation des différents acteurs nationaux (citoyens, militaires, etc.) qui sont au service de la sécurité. La politique de réforme des forces de défense aboutira à terme à la réduction des effectifs et à alléger les charges budgétaires militaires nationales. En effet, avec la raréfaction des ressources financières,

la maîtrise du budget militaire constitue le deuxième défi. L'utilisation et la répartition rationnelles des ressources financières consenties à la défense et à la sécurité, devront permettre une augmentation substantielle des crédits d'équipement et d'opérations. Cette adaptation devra lui permettre de contribuer à la sécurité en Afrique.

III- LA CONSTRUCTION DE LA PAIX INTERNATIONALE

31 Les nécessaires coopérations militaires bilatérales

La coopération militaire est concrétisée à travers les actions bénéfiques au profit des besoins nationaux. Dans le cadre de sa défense, la Côte d'Ivoire a signé le 24 avril 1961 un accord de défense avec la France, pays avec lequel elle entretient aussi d'excellentes relations de coopération et d'assistance militaire depuis cette même date. Le champ de la coopération et de l'assistance militaire avec la France vise spécialement à l'assistance militaire technique, le concours au soutien logistique des forces, à la sécurité des vols des avions militaires, à la coopération en matière d'armement, à la formation et à la fourniture de matériels divers. Les actions de coopération s'exercent aujourd'hui principalement dans le domaine de la formation et de l'aide à la mise en place d'unités susceptibles d'être sollicitées pour le maintien de la paix internationale. Bien qu'en mutation profonde aujourd'hui, la mise en œuvre de l'accord de défense bilatéral avec la France, envisage l'engagement et l'emploi des forces de celle-ci pour prévenir et pour mettre fin à des conflits éventuels.

La coopération militaire avec les Etats-Unis d'Amérique, la Chine et l'Afrique du Sud, vise à l'assistance, à la formation et à la fourniture des équipements divers.

32 La coopération régionale et internationale

Au niveau international et régional, la Côte d'Ivoire coopère avec toutes les nations pour rechercher les moyens économiques pour son développement et le bien être de ses populations. Au niveau de la coopération militaire internationale et régionale, hormis les accords de défense bilatéraux, la Côte d'Ivoire joue un rôle majeur dans les organisations politiques, économiques et de sécurité de la sous région ouest africaine et du continent en général. Elle respecte les alliances, les traités et les accords internationaux. La Côte d'Ivoire soutient les efforts de sécurité collective et les actions en faveur de la paix et du droit international partout dans le monde et en Afrique en particulier.

Membre des principales organisations internationales telles que l'ONU, l'OUA, CEDEAO et la CEAO, elle œuvre de plus en plus activement au niveau régional et sous-régional pour l'intégration économique. Elle est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), organisme d'émission monétaire et de la CEDEAO, organisme d'intégration qui participe à la promotion des valeurs économiques et à la stabilité des Etats de la sous région. La Côte d'Ivoire est membre de l'Accord de Non-agression et de Défense (ANAD), organisme sous régional de défense militaire qui regroupe notamment le Sénégal, le Niger, la Mauritanie, le Burkina Faso et le Mali. Cette convention militaire sous régionale

qui privilégie le principe de non-agression entre les Etats signataires et l'assistance en matière de défense, a joué un rôle actif dans le règlement du conflit frontalier entre le Mali et le Burkina Faso.

Au sein de l'OUA, la CEDEAO et l'ANAD, la Côte d'Ivoire œuvre activement pour la création d'un mécanisme de prévention, de règlement et des crises et des conflits en Afrique et à l'institution d'une force interafricaine d'intervention et de maintien de la paix pour la coopération en matière de sécurité collective dans le cadre de la résolution des conflits régionaux.

La sécurité des Etats africains est devenue précaire avec la fragilité des Etats due à l'instabilité des institutions politiques, économiques et démocratiques. La sécurité de la Côte d'Ivoire reste étroitement liée à celles des voisins. Cette sécurité est aussi marquée par la crise du Liberia qui se déroule à ses portes depuis 1989. Consciente des enjeux de sécurité régionale, la Côte d'Ivoire entend contribuer, dans la région, à travers sa participation aux missions extérieures de maintien de la paix sous les auspices des organisations internationales.

33 L'implication dans le maintien de la paix régionale

La conflictualité inhérente à la nature humaine n'a pour but que d'imposer la vision du vainqueur. En effet, le vainqueur recourt à la guerre comme moyen d'expression de puissance dans les rapports de forces et pour agir sur la volonté de l'adversaire afin d'obtenir les buts qu'il vise pour rester dans l'esprit de l'idée exprimée par Clausewitz à savoir que la guerre¹ «a pour but principal d'atteindre les objectifs visés par le politique». Aujourd'hui, la communauté internationale recourt en effet à la force pour résoudre les conflits. Toutefois, pour la résolution des crises et des conflits, la diplomatie préventive, fondée sur le dialogue et la concertation entre les peuples, est le premier moyen de règlement du conflit avant l'engagement de toute action de force ou de guerre nécessitant l'emploi des armes. Et lorsque, la guerre ne peut être évitée, les parties doivent rester attachées à la concertation.

La Côte d'Ivoire a souvent été absente dans les interventions extérieures, en dehors de son corps médical qui a jadis prêté secours au Nigeria en 1968, au Zaïre en 1976 et à Monrovia en 1997. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire montre ostensiblement sa volonté de renforcer la sécurité en Afrique et ailleurs dans le monde. La stratégie actuelle tend à contribuer à la construction et à la mise en place d'un mécanisme juridique de prévention

¹ Clausewitz, *De la guerre «la continuation de la politique par d'autres moyens»*

et de règlement des conflits en Afrique sous l'égide l'OUA et de l'ONU. En outre, cette démarche vise notamment à mettre sur pied des forces africaines de maintien de l'ordre, de sécurité et d'interposition.

Consciente de la fragilité de la zone africaine, la Côte d'Ivoire y œuvre dans le cadre de la diplomatie préventive par sa médiation et ses bons offices à l'instauration d'une paix durable. S'impliquant ainsi dans le maintien de la paix et les équilibres régionaux, elle joue actuellement un rôle actif dans le processus de règlement du conflit en Sierra Léone au bénéfice de la paix. La Côte d'Ivoire s'apprête à participer au processus de paix en Sierra Léone en y envoyant des troupes d'intervention sous l'égide des Nations Unies. Pour la sécurité régionale, la Côte d'Ivoire participe au Comité de Sécurité de la CEDEAO qui a pour objet de concourir à la sécurité régionale dans le cadre de la diplomatie préventive et par les actions matérielles de règlement des conflits. Les forces opérationnelles de maintien ou de rétablissement de la paix, qui agissent sous l'égide de la CEDEAO, interviennent lors des crises graves sur décision du Comité de Sécurité dudit organisme.

De 1998 à 2000, la Côte d'Ivoire a concouru à la Mission des Nations Unies pour la République Centre Africaine (MINURCA) en République Centre Africaine où elle a fourni les deux plus forts contingents militaires d'un effectif d'environ 233 hommes chacun. En effet, la Côte d'Ivoire est impliquée dans la diplomatie préventive qui vise à mettre en place les mécanismes de prévention et de règlement des conflits en Afrique. Cet engagement se concrétise lors de l'intervention qui est envisagée lorsque les conflits dégénèrent en affrontements armés. Les interventions se déroulent lors du règlement des crises sous mandat des organismes de défense et de sécurité sous-régionale et continentale. Les interventions sont faites sous l'égide des chapitres VI ou VII de la charte de l'ONU et selon le principe qui veut que tous les Etats belligérants règlent leurs différends internationaux conformément au droit international.

L'Organisation des Nations Unies ne peut intervenir dans un conflit qu'avec l'autorisation des Etats belligérants concernés ou à l'appel de l'une des parties en conflit et après l'accord du Conseil de sécurité. C'est sous le mandat des Nations Unies que les capacités de prévention et de lutte sont engagées dans les missions de maintien de la paix et de secours humanitaire avec l'adhésion des pays en conflit ou en crise. Mais ce principe de l'autorisation préalable a montré ses faiblesses dans le monde et en Afrique où l'ONU n'a pas réussi à engager des troupes de maintien de la paix lors de certains conflits graves. L'Organisation des Nations Unies est attachée au principe du droit international qui consacre la souveraineté des Etats et celui de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Mais, ce principe semble être dominé aujourd'hui par le droit

d'ingérence humanitaire qui motive actuellement les actions de secours de la communauté internationale. Les cas du Rwanda en 1994, de la Somalie et de l'Angola sont des exemples révélateurs de la violation du concept de souveraineté des Etats.

La logique de la prévention des conflits a en effet transformé les visions des nations. L'Afrique a la volonté de participer elle-même au règlement des conflits. Mais, elle manque de capacités adéquates, plus spécifiquement dans les domaines financiers et logistiques. Dans ce contexte, la prévention, le maintien de la paix et la sécurité en Afrique se déroulent selon les possibilités que les crises diverses offrent aux puissances notamment européennes de soutenir les capacités militaires des Etats africains. Les puissances occidentales ne veulent pas jouer les gendarmes en Afrique, leur nouvelle politique de sécurité, s'appuie sur les efforts de conception et de réalisation d'une force africaine de maintien de la paix. Les puissances souhaitent que les pays africains s'impliquent davantage dans le maintien de la paix sur leur continent. N'ayant pas actuellement les capacités suffisantes pour subvenir à leur besoin de sécurité, les Etats africains recourent à l'appui de partenaires extérieurs pour le maintien de la paix.

Initié de façon tripartite par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, le concept de « Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix » a pour finalité de renfoncer la stabilité et la confiance entre les pays d'une même région africaine. Déclaré le 22 mai 1997, il a pour objectif de formaliser l'assistance militaire aux pays africains dans le domaine du maintien de la paix, sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'OUA. Ainsi, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni déploient des efforts parallèlement à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'Unité Africaine pour la mise en place d'un mécanisme institutionnel et de moyens africains de prévention, de gestion et de règlement des conflits et de maintien de la paix. Il s'agit de disposer à terme, de modules de forces en attente, pour intervenir sur le continent africain. Ces actions de diplomatie préventive et de règlement des conflits sont matérialisées par les concepts de «Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix» (RECAMP) initié par la France, le projet «African Crisis Response Initiative» (ACRI) initié par les Etats Unis et le «Regional Peacekeeping Training Center» de Harare au Zimbabwe, réalisé par la Grande Bretagne.

Les initiatives précitées concourent notoirement à la stabilité et à la sécurité des pays du continent qui n'arrivent pas à subvenir au manque de mécanismes interafricains. Ces concepts généraux de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix reposent surtout sur un partenariat entre les pays donateurs (la France, la Grande Bretagne et les Etats Unis) et les Etats africains volontaires, pour fournir à ces derniers

des moyens matériels ou financiers et un soutien logistique utile pour protéger et renforcer la sécurité et la paix. Les projets de renforcement des capacités sont orientés d'une part vers la formation des personnels dans les écoles et les centres d'instruction pour les responsables militaires, et d'autre part l'entraînement des forces militaires interafricaines, de l'importance d'une brigade, dans le cadre des exercices périodiques du type Nangbeto 1997 (Togo), Guidimakha 1998 (Sénégal), Kompiega 1998 (Burkina Faso), Gabon 2000 et des séminaires périodiques multinationaux et sous-régionaux.

Le dernier pilier de l'initiative RECAMP est celui d'offrir des capacités opérationnelles constituées d'équipements préalablement positionnés dans certains pays de la zone régionale, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, etc. Dès qu'une opération est décidée et déclenchée, ce volet du projet RECAMP apporte des équipements et des capacités de projection stratégique et tactique, des moyens de soutien logistique utiles aux unités d'intervention notamment par le pré-positionnement des matériels. En outre, le projet fournit des moyens de commandement et de contrôle, des spécialistes pour aider à la planification et des moyens de communications, etc.

Le projet RECAMP vise en outre à la préparation de formations non permanentes constituées d'unités modulables et mobilisables selon les circonstances. Pour révéler sa volonté participer à la sécurité régionale, la Côte d'Ivoire a accepté de recevoir sur son territoire le Centre de formation de Zambakro¹. Cette école dont la vocation principale est la formation des cadres au maintien de la paix, est créée en 1998, en partenariat par la Coopération militaire française et la Côte d'Ivoire. La formation concerne les cadres et les soldats observateurs de maintien de la paix de la sous région ouest africaine, voire toute l'Afrique. Le système RECAMP provoque visiblement un dynamisme particulier à la préparation des troupes ivoiriennes au maintien de la paix. Les initiatives RECAMP et ACRI renforcent le système de sécurité collective en Afrique, sous l'égide de l'ONU et en liaison avec l'OUA.

A plus ou moins long terme, les initiatives de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix et les contributions des organisations internationales en faveur de la paix vont accroître considérablement les capacités d'action des organismes africains de sécurité collective régionale en gestation. La Côte d'Ivoire s'active à y prendre part à travers ses actions diplomatiques et par l'engagement de ses forces de sécurité dans les opérations de maintien de la paix.

¹ Centre de formation au Maintien de la Paix de Zambakro financé par la France

CONCLUSION

L'ordre mondial est en profonde mutation. Depuis la fragmentation des blocs d'influence issus de Yalta, l'ordre mondial est passé par une période de bouleversements géostratégiques allant d'un monde certes stable à un monde sans amarres, soumis à l'incertitude. Le nouvel ordre global guidé par organisation internationale mondiale telle que l'ONU ou par une superpuissance comme les Etats-Unis, a du mal pour se dessiner. Au nom du droit d'ingérence humanitaire, devenue norme supra-étatique, l'ONU, voire l'OTAN n'hésitent pas à violer les règles de la politique internationale : la souveraineté des Etats et les statuts de l'ONU, pour intervenir dans les conflits actuels. Ce principe de la souveraineté des Etats autorise un gouvernement à régler ses conflits internes selon ses lois internes sans l'immixtion de quelqu'un d'autre.

De plus, les stéréotypes de mondialisation qui tendent à uniformiser les relations internationales s'imposent difficilement. Il y a l'accroissement des désordres, la montée des intégrismes religieux, les menaces et les violences. Et les nouveaux conflits qui apparaissent ont des configurations de plus en plus floues et des caractéristiques multiformes. Les risques et les menaces seront de plus en plus des crises armées entre les peuples plutôt qu'entre des Etats. Comme dans l'exemple de l'ex-Zaïre, la situation est rendue complexe par la diversité des acteurs du conflit.

En ce début XXI^e siècle, les menaces à la sécurité et à l'environnement ont des influences considérables sur les activités de l'humanité. Les forces de sécurité de la plupart des nations sont engagées dans la lutte contre le grand banditisme, les trafics des drogues et narcotiques, le terrorisme et contre l'insécurité en général. Dans l'agencement stratégique international qui est en cours de construction, le continent africain, en butte aux fragilités internes, est le foyer de conflits multiples. La question de la sécurité du continent africain se pose aujourd'hui avec une acuité particulière. Le contexte d'engagement des forces de sécurité des nations est adapté aux changements intervenus dans l'ordre international, aux besoins de sécurité. Désormais, les Etats africains devront s'organiser pour leur propre sécurité.

La politique de sécurité de la Côte d'Ivoire est en accord avec l'expression des opportunités d'engagement de ses forces de sécurité en général. En outre, il procède de la volonté de la Côte d'Ivoire de mettre en œuvre une stratégie générale d'emploi des moyens de défense en rapport d'abord avec les réalités de la situation socio-politique intérieure et les enjeux majeurs. La Côte d'Ivoire cherche à établir la paix et à construire une zone de coopération qui se conforme aux principes et aux mécanismes des

organisations internationales. Cette coopération a pour objet de promouvoir, d'intensifier et d'élargir les liens d'entente politique qui ont pour finalités le développement économique et social, la protection de l'environnement, la conservation des ressources et la préservation de la sécurité régionale. C'est dans cette dynamique que les forces de sécurité de Côte d'Ivoire sont engagées pour assurer la sécurité intérieure et le maintien de la paix à l'extérieur.

Au cours des premières décennies du 3^e millénaire, les nations seront davantage engagées dans les opérations de prévention, de protection, de défense et de règlement des crises multiformes internes et trans-frontières. Les engagements des forces de sécurité des pays africains se dérouleront de plus en plus dans un cadre concerté fédérant ainsi leurs actions en faveur de la sécurité, de la paix, de l'économie et du développement en général. Cela appelle de la part des pays africains une prise de conscience, une mobilisation générale et une extrême vigilance pour être présents aux rendez-vous majeurs du nouveau siècle naissant.

BIBLIOGRAPHIE

Agenda pour la paix S.G des Nations Unies

Les minorités dans le monde : faits et analyses Josef YACOUB (RIS)

Les armées africaines (1960 1990) Dominique BANGOURA

Introduction à l'analyse géopolitique Aymeric CHAUPRADE

La guerre du commerce mondial Jacques MARCELIN

Le bouleversement du monde : géopolitique du XXI siècle Marisol TOURAINE

Le Printemps de l'Afrique Albert BOURGI

Afrique entre guerre et paix Hugo SADA RIS

Les interventions extérieures de l'armée française Pierre PASCALLON

La France et la sécurité en Afrique André DUMOULIN

La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest Mamadou Aliou BARRY, karthala

L'économie de l'Afrique P. Hugon

Bilan des relations internationales contemporaines Marcel MERLE

Paix et guerre entre les nations, Raymond ARON, Paris Calmann-Levy

L'Etat en Afrique J. Bayart